



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 4 avril 2023,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|--------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 28 (23) : | Demande d'adoption d'un crédit pour l'achat de la parcelle 225 sur le territoire communal |
| Préavis municipal n° 29 (23) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la réalisation d'une école provisoire sur le site de Derrière Ville |
| Préavis municipal n° 30 (23) : | Demande d'adoption d'un crédit pour la réparation d'un moteur de brasseur du bassin biologique de la STEP |

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 5 avril 2023



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE